

|  |   |
|--|---|
| Durée                                  | <input type="checkbox"/> 35H00 (5 jours)  |
| Public concerné                        | Toute personne ayant des responsabilités au sein de l'entreprise, en termes de prise de décisions technico-commerciales, études, établissement de documents techniques ou contractuels, définition, organisation et mise en œuvre de spécifications et de moyens techniques.  |
| Prérequis                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Être apte* médicalement<br/><i>*attestation d'aptitude médicale renforcée au poste de travail avec port des Appareils de Protection Respiratoire (APR) obligatoirement délivrée par le Service de Santé au Travail (médecin, collaborateur ou infirmier du Service de Santé au Travail et renouvelée au plus tard tous les 2 ans (Art. R4624-28 du Code du travail)</i></li> <li>&gt; Avoir plus de 18 ans</li> <li>&gt; Maîtriser la langue française (lue, écrite et parlée)</li> </ul> |
| Nombre de stagiaires par session       | Minimum : 1<br>Maximum : 10   |
| Objectifs pédagogiques                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Connaître et savoir identifier les activités et opérations susceptibles d'émettre des fibres d'amiante</li> <li>&gt; Savoir rédiger, mettre en œuvre et faire respecter les procédures et modes opératoires adaptés aux interventions</li> </ul>  |
| Titre et qualité du formateur          | Formateur formé à la pédagogie et certifié par le réseau CARSAT/INRS/OPPBTP   |
| Moyens pédagogiques                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Ordinateur portable, vidéoprojecteur, photos et vidéos, livrets stagiaire</li> <li>&gt; Plateforme et matériel pédagogiques</li> </ul>  |
| Equivalence                            | Sous-section 4 Opérateur  |
| Suite de parcours                      | Sous-section 4 Encadrement mixte  |
| Passerelles / Débouchés professionnels | Sans objet  |

## Programme

### 1. Partie théorique

#### > **Connaître le risque amiante :**

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé (effets cancérogènes)
- Effet synergique du tabagisme
- Produits ou dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Régions aux terrains amiantifères
- Produits ou procédés de substitution à l'amiante

#### > **Connaître les exigences de la réglementation et ses évolutions :**

- Interdiction de l'amiante et prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risque électrique, chimique, chute de hauteur, coactivité, etc.)
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la traçabilité des expositions, à l'information personnelle des travailleurs et à l'attestation d'exposition remise lors du départ de l'entreprise
- Formation obligatoire du personnel à la sécurité au poste de travail et au risque amiante
- Droits individuels et collectifs (droit de retrait en cas de danger grave et imminent)

- Consultation et rôle des représentants du personnel (prérogatives de l'inspection du travail)
- Sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité des travailleurs
- Mode opératoire
- > **Connaître les exigences du Code de la Santé publique et ses évolutions :**
  - Exigences relatives à l'exposition de la population à l'amiante (recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafond contenant de l'amiante ; repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour les propriétaires d'immeubles bâtis ; limite de ces repérages)
  - Obligations du donneur d'ordre en matière d'identification, de repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes
  - Obligations des armateurs de navires français concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante
- > **Connaître les exigences du Code de l'Environnement et de la réglementation en matière de transports et leur évolution :**
  - Exigences relatives au transport et l'élimination des déchets amiantés
- > **Connaître les documents exigibles lors de toute intervention :**
  - Rapports de repérages exhaustifs, diagnostics sur les immeubles bâtis selon la norme NF X 46-020 « Repérage amiante – Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie »
  - Analyse critique des documents pour l'évaluation des risques
- > **Etablir et transmettre le mode opératoire :**
  - Participation à la rédaction du plan de prévention et à l'élaboration du PPSPS
  - Transmission du mode opératoire à l'inspection du travail, à l'OPPBTP, la CARSAT/CRAM/CGSS
- > **Connaître la démarche de prévention des risques :**
  - Bonnes pratiques de prévention et valeurs essentielles
- > **Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique de chaque opération :**
  - Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
  - Analyse critique d'un repérage pour l'évaluation des risques
  - Analyse critique des documents pour l'évaluation des risques
  - Connaissance des niveaux d'empoussièrément attendus selon les spécificités de l'activité exercée
  - Evaluation des niveaux d'empoussièrément et d'exposition (évaluation exhaustive des risques de l'ensemble de l'intervention à partir des informations retenues)
- > **Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur la base de l'évaluation des risques et garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement :**
  - Méthodes spécifiques à l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des zones de travail
  - Méthodes spécifiques au contrôle en cours de chantier (mesures d'exposition, d'étanchéité, rejets et atmosphère de la zone de travail, tunnel de décontamination, etc.)
  - Méthodes spécifiques à la réduction des émissions de fibres d'amiante et aux procédures de contrôle du niveau d'empoussièrément

- > **Définir des modes opératoires et des procédures permettant de garantir la traçabilité des expositions et des opérations de décontamination, conditionnement, etc. :**
  - Choix, utilisation, maintenance et entretien des EPC (tunnel, aspirateur The, etc.)
  - Choix, utilisation, maintenance et entretien des EPI
  - Consignes relatives aux conditions d'utilisation, d'entretien et de remplacement des équipements ; limites d'efficacité des EPI (facteurs de protection assignés et durée de port)
  - Procédure de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
  - Définition du mode opératoire associé, selon les cas, au plan de prévention ou PPSPS
  - Définition des différentes notices de postes
- > **Identifier et organiser la gestion des situations d'urgence :**
  - Repérage des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques (accidents, intoxication)
  - Définition et hiérarchisation des conduites à tenir
- > **Consulter et mobiliser l'ensemble des acteurs :**
  - Définition et enjeux des rôles et missions des différents acteurs internes et externes à l'entreprise (encadrement, CSE, médecin du travail, etc.)
- > **Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques :**
  - Acceptation ou refus d'une intervention sur la base des résultats de l'analyse de la demande
  - Définition des moyens organisationnels, techniques et humains nécessaires à l'intervention
  - Transmission des informations et savoir-faire en matière de prévention du risque amiante à l'encadrement de chantier
- > **Faire appliquer les procédures opératoires :**
  - Transmission et vérification de la bonne compréhension et de l'adhésion aux procédures opératoires
  - Contrôle de l'application des procédures, modes opératoires et des conduites à tenir en situation d'urgence

## 2. Partie pratique

Série de démonstrations, mises en situation sur chantier école et cas pratiques tout au long de la formation.

## 3. Evaluation des connaissances

Contrôle des connaissances sous la forme d'un questionnaire à choix multiple (30 minutes).  
Evaluation des savoir-faire en situation (cas concrets adaptés à l'activité du stagiaire) (3h15).  
Correction en commun du test et bilan pédagogique du stage.

*Un certificat de stage nominatif est délivré aux candidats.*

**Durée de validité de la formation : 3 ans**

*Le contenu de cette formation est conforme aux prescriptions fixées dans l'annexe technique de l'arrêté du 23 février 2012, applicable au 7 mars 2012, abrogeant l'arrêté du 22 décembre 2009.  
Cette formation permet de se conformer aux obligations réglementaires de la sous-section 4 du Code du travail (art. R.4412-144).*

**ATSI PACA**  
N° Organisme : 93.13.15003.13  
N° SIRET : 753 898 097 00021

**ATSI NORMANDIE**  
N° Organisme : 23.76.05047.76  
N° SIRET : 790 208 508 00024

**ATSI NORD**  
N° Organisme : 31.62.02251.62  
N° SIRET : 524 363 249 00029

**ATSI RHONE ALPES**  
N° Organisme : 82.38.04466.38  
N° SIRET : 481 834 661 00037

**COGEFOR**  
N° Organisme : 93.13.02714.13  
N° SIRET : 347 752 271 00036

**ATSI IDF**  
N° Organisme : 11.93.07269.93  
N° SIRET : 818 136 103 00038

**ATSI CENTRE OUEST**  
N° Organisme : 52.44.08073.44  
N° SIRET : 823 129 101 00031